

Accidentalité routière en Eure-et-Loir

Baromètre mensuel - mars 2018

(données non-consolidées)

? Le saviez-vous : Conduire vite fatigue

Ce ne sont pas les vitesses régulières et modérées qui provoquent l'endormissement "par ennui" comme on le dit souvent, mais la conduite rapide. Une vitesse plus élevée oblige en effet le conducteur à traiter un grand nombre d'informations en un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. Conséquence : un stress important qui entraîne une plus grande fatigue et naturellement une perte de vigilance.

Données mensuelles

Accidents

2017 : 12

2018 : 13

Tués

2017 : 2

2018 : 0

Blessés

2017 : 13

2018 : 19

Blessés Hospitalisés

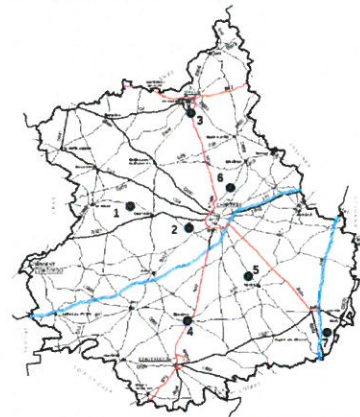
2017 : 09

2018 : 10

Données cumulées 2017-2018 à partir du 01 janvier

	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Ecart
Accidents	47	44	- 3
Tués	8	8	0
Blessés	58	50	- 8
Bl. Hosp.	37	31	- 6

Localisation des accidents mortels Depuis le 1^{er} janvier

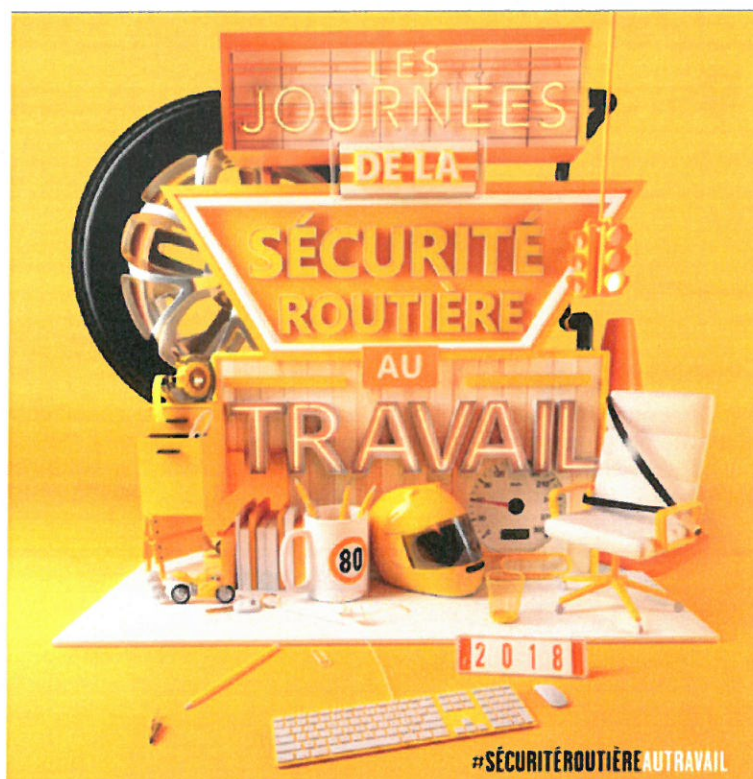


Données nationales

Forte baisse de la mortalité, des accidents corporels et des blessés hospitalisés sur le territoire métropolitain

En métropole, **231 personnes sont décédées** en mars 2018, soit **36 de moins** qu'en mars 2017 (-13,5%)
 - le nombre d'accidents corporels est de 4 029 contre 4 947 en mars 2017, soit **918 accidents corporels de moins** (-18,6%)
 - **5 074 personnes ont été blessées** en mars 2018 contre 6 152 en mars 2017, soit **1 078 de moins** (17,5%)
 - **1 559 personnes ont dû être hospitalisées** plus de 24 heures contre 2 176 en mars 2017, soit **617 personnes de moins** (-28,4%).

La mortalité routière du premier trimestre 2018 en métropole affiche une baisse de **-6,1% par rapport au premier trimestre 2017** correspondant à **44 personnes tuées en moins**.



Du 14 au 18 mai 2018 se déroule la deuxième édition de journée de la sécurité routière au travail. L'occasion de sensibiliser tous les acteurs du monde du travail au risque routier au travers d'animations.

Pourquoi participer ?

Les accidents de la route sont la première cause de la mortalité dans le cadre du travail et se traduit chaque année par près de 6 millions de journées de travail perdues pour les travailleurs salariés. Une accidentalité qui touche au quotidien employeurs et salariés. Ces journées sont donc l'occasion de développer une culture partagée de sécurité routière.

Qui peut participer ?

Grandes entreprises, PME ou Startup, administrations ou collectivités territoriales, tous les employeurs sont invités à participer à ces journées de la sécurité routière au travail en organisant à leur convenance, le jour de leur choix, des animations de sensibilisation au risque routier.

Comment participer ?

Libre à chaque employeur d'imaginer le format de sa participation. L'essentiel est de participer et de faire participer les salariés de façon ludique et interactive. Test, quiz, ateliers pratiques, simulateurs, forum, révision du code, les idées ne manquent pas ! Des kits personnalisables de mobilisation et d'animation sont téléchargeables.

DECouvrez LES SUPPORTS D'ANIMATION

Animez l'événement avec des outils développés par les acteurs de la sécurité routière

Pour vous aider dans l'animation des journées de la sécurité routière au travail, plusieurs outils peuvent être téléchargés ci-dessous. Vous pouvez aussi passer commande d'affiches et dépliants sur le catalogue de la sécurité routière.

Site: entreprises.routeplussure.fr/journees-securiteroutiereautravail

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité, de l'Éducation Routière et des Bâtiments (SERBAT)

☎ : 02 37 20 40 60

Sources des données : SERBAT / BSD / ODSR

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/>